

RÉUNION DU 28 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Preuseville sous la Présidence de Monsieur Cédric NÉNOT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Cédric NÉNOT, Maire, Mesdames Daniella LEMAIRE et Patricia GLACHANT, Adjointes au Maire
Madame Corinne TAILLEUR,

Messieurs Anthony DUCHEMIN, Corentin DUCROCQ-DUFOSSÉ, Benoît DUMINIL, Bertrand LANDAIS et Hervé VASSARD

Absentes excusées : Mesdames Katia SAGNIER et Mélanie CAILLY,

Secrétaire de séance : Madame Patricia GLACHANT

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

001.2025 VOIE DOUCE

Les trottoirs existent sur le haut du village mais il n'y a rien sur le bas, route de Foucarmont, Monsieur RICOUARD a procédé à une étude technique et la chiffrée. La longueur totale du projet est de 323 mètres. La DDE ne souhaiterait que des buses soient mises dans les fossés pour l'écoulement des eaux usées, cette information est à vérifier.

Le projet porte sur la partie gauche de l'accotement en allant vers Foucarmont, la largeur doit être impérativement de 1 m 40, ce qui fait 1 m 70 en comptant les poteaux de sécurisation.

Il y a plusieurs points positifs :

- Mise en sécurité des piétons autant enfants que adultes, travail de l'agent technique facilité (plus de fossés à entretenir)

Les points négatifs sont :

- La gestion des eaux pluviales et des eaux usées.

Le devis de Monsieur RICOUARD s'élève à 79 015,44 € TTC, compte tenu des incertitudes, il est décidé de reporter le projet après avoir obtenu plus de précisions de la DDE en particulier sur la gestion des eaux pluviales.

002.2025 SÉCURISATION SALLE DES FÊTES

Située au bord de la route, il n'y a pas de sécurité ni d'espace clos pour les enfants. Un chiffrage a été demandé à l'Entreprise BERRENGER de Londinières. Deux places seraient réservées pour les locataires de la Mairie qui seraient munis d'un bip, d'un code ou d'une clef.

Le projet, qui n'est pas prioritaire pour le moment est évalué à 12 212 € TTC.

003.2025 REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés aura lieu le samedi 22 mars 2025 à 12h30 à la salle des fêtes, la somme de 40 € TTC (boissons comprises) pour le menu a été fixée par le conseil. Un devis sera demandé à Monsieur Cédric ANCELOT.

Les participants, habitants de la commune, âgés de 65 ans et plus (au 31/12/2025) sont invités.

Le repas sera gratuit pour les enfants de la commune de moins de douze ans.

Une participation de 15 € sera demandée aux habitants de moins de 65 ans et au personnel communal, les personnes extérieures devront régler la totalité à savoir 40 €.

004.2025 PÂQUES DES ENFANTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'offrir un « colis de Pâques » aux enfants du village jusqu'à 12 ans (au 31/12/2025) pour une valeur de 14 €. « La chasse aux œufs » aura lieu le mardi 22 avril 2025 à 19 h, un questionnaire sera envoyé au préalable aux familles pour savoir si elles seront présentes.

Mélanie CAILLY et Corinne TAILLEUR se chargeront de l'achat des chocolats, Nathalie DUCEPT fera les courses pour le verre de l'amitié qui aura lieu dans la salle des fêtes (kir normand et vin blanc, jus d'orange, jus de pomme et gâteaux apéritifs).

005.2025 SUBVENTION SEJOUR CM1/CM2

La commune ne répondra pas favorablement à la demande de subvention de Madame LARAIERIE Laura, enseignante des CM1 et CM2 pour le séjour du 24 au 28 février 2025 à ARGUEIL, le SIVOS, compétent en matière scolaire subventionne déjà ce projet.

Le séjour coûte 80 € par enfant, la commune accorde une subvention de 40 € par enfant qui sera versée aux parents.

006.2025 SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2025 :

- ADMR : 100 €
- Association du Souvenir et de l'Avenir : 700 €
- Coopérative scolaire Smermesnil : 450 €

007.2025 RALLYE DU TRÉPORT

Le rallye du Tréport aura lieu le samedi 31 mai 2025. Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'il passe dans la commune qui prendra les dispositions qui s'imposent à huit voix pour. Monsieur Cédric NENOT, membre du bureau de l'A.S.A. Val de Bresle a quitté la séance et n'a pas pris part aux délibérations.

Le Conseil souhaite qu'en cas de dégradations occasionnées par la course, les réparations soient effectuées au plus vite par les organisateurs du rallye. Un état des lieux des routes sera réalisé avant et après la manifestation.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Bertrand LANDAIS va réunir la commission des espaces verts pour le fleurissement des entrées du village.

Le 20 février, ne faites pas de crêpes mais accueillez chaleureusement les enfants qui viendront vous en proposer, le profit de cette vente est réparti entre un don à une association et un voyage pour les enfants participants.

Monsieur le Maire signale le problème récurrent des chiens errants, il rappelle que la divagation des animaux n'est pas autorisée et que les propriétaires doivent faire le nécessaire pour que les chiens ne s'échappent pas, en cas d'incident(s), les propriétaires sont responsables.

La séance est levée à 23 h 15